Fonction Publique Territoriale

CDG37 Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

23-262

ARRETÉ

Portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de médecin territorial de 2ème classe

N/Réf. : BdK/LM

Le Président du **Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Indre et Loire,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 92-851 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1ère classe des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2014-1057 du 16 septembre 2014 fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des médecins territoriaux,

Vu l'arrêté n°22-91 du 22 février 2022 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de médecin territorial de 2ème classe,

Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Considérant qu'il convient de radier un lauréat,

ARRETE,

Article 1er : La liste d'aptitude d'accès au grade de médecin territorial de 2ème classe est mise à jour au 9 mai 2023 par ordre alphabétique comme suit :

NOM	Prénom
BERTRAND COMTE	Bettina
CARON	Ioana
DJIMRANGAYE	Ronel
JOUANNETAUD	Sandrine
NGO	Justine
PAYEN	Jeanne
TENDAYOUDABANY	Siva

Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte 7 noms

REÇU EN PREFECTURE
le 05/05/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AR-037-283700128-20230505-23_262-AR

Article 2 : Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général du CDG 37 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et- Loire et publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre et Loire www.cdg37.fr.

Article 4 : Le Président du Centre de gestion :
-certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Fait à Tours, le 05/05/2023
Le Président du Centre Gestion d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le 4ème Vice-Président

CENTRE DE GESTION Fonction Publique Territoriale INDRE-&-LOIRE

Pierre-Alain ROIRON

Acte transmis en Préfecture le :	05/05/2023
Acte reçu en Préfecture le :	05/05/2023
Acte publié électroniquement le :	05/05/2023
ACTE EXECUTOIRE	

REÇU EN PREFECTURE
le 05/05/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AR-037-283700128-20230505-23_262-AR